



## EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 13 avril 2026

L'an deux mille vingt-six et le treize avril à 18 heures, le Conseil de Communauté régulièrement convoqué par courriel en date du 7 avril 2026 s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire à Magalas, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Sylvain HAGER

### Délégués titulaires :

**Mesdames** AMEN-LORENTE Marie, AZEMA-CARLES Emmanuelle, CEBE Sylvie, CONSTANTIN Corinne, GABAUDE Chantal, GARCIA-CORDIER Marie, GIL Martine, JOURDAN Guylaine, MILHAU Sylvie, PALAU Geneviève, PALOMARES Alba, VIALA Angélique, ZELINDRE Monique.

**Messieurs** BARTHES Daniel, BATALLO Alain, BENEZECH Mathieu, BLANQUEFORT Jean, BOSCH Alain, BOUDAL Hervé, BUCHACA Alain, CASTAN Francis, CRISTOL Bruno, DESCHAMPS Guillaume, DURO Alain, FARENC Michel, FOREZ Daniel, GALTIER Daniel, GAYSSOT Lionel, GHORRA Nicolas, GROUSSELLE Didier, GUITTARD Jean-Michel, HAGER Sylvain, IZARD Julien, LACAN Thierry, LAPANOUSE Philippe, PLANCON Jacques, ROMERO Jacques, ROQUE Thierry, ULMER Jean-Michel, VERLET Eric, VICENTE Gilles.

Absents : FIS Cathy, RIES Joël, SIMO-CAZENAVE Jean-Pierre

Suppléants : M. Jean – Baptiste GELLY représentant M. Joël RIES  
Mme Monique CROS, M. Jean-Michel AVARGUEZ, M. René BUENO, M. Julien MADALLE, M. Fabien SCHURRER.

Monsieur SIMO-CAZENAVE Jean-Pierre donne procuration à Monsieur HAGER Sylvain  
Madame FIS Catherine donne procuration à Monsieur ROUGEOT Pierre-Jean

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer.  
Monsieur GAYSSOT Lionel est désigné secrétaire de séance

### 084-2026 - DM N°1 BUDGET ASSAINISSEMENT

M. le Président demande au Conseil de valider la décision modificative suivante pour le budget Assainissement.

En effet, il est nécessaire de prévoir des crédits en investissement aux compte 2313 et 238 (opération d'ordre) afin de pouvoir résorber l'avance effectuée pour les travaux de la station d'épuration de Causses et Veyran. Le montant de l'avance est de 64 230 €.

D'autre part il est nécessaire de créer l'opération 137 – Extension des réseaux EU et de l'alimenter en crédits pour les travaux d'extension des réseaux d'eaux usées sur le périmètre de la Régie ici sur la commune de Gabian et Abeilhan. Ces travaux seront refacturés en intégralité à l'aménageur

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de Crédits	Augmentation de crédits	Diminution de Crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D- 2313 – Opé 124 STEP de Causses et Veyran – Résorption avance		64 230.00		
R- 238 – Opé 124 STEP de Causses et Veyran – Résorption avance				64 230.00
D-2313 – Opé 137 Extension réseaux EU		127 000.00		
R – 13118 Autres - Opé 137				127 000.00
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>		<b>191 230.00</b>		<b>191 230.00</b>

**LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,**  
**OUI l'exposé de son Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**VALIDE** la décision modificative n°1 telle que présentée ci-dessus à opérer sur le budget Assainissement 2026.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
 Pour copie conforme.

**LE PRESIDENT,**



**LE SECRETAIRE DE SÉANCE,**